



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
Départementale
des Territoires**

Metz, le 16 août 2022

Service Aménagement, Biodiversité, Eau
Unité Police de l'eau

Affaire suivie par : Pascal ANDRES
Tél : 03 87 28 33 42
E-mail : pascal.andres@moselle.gouv.fr

La responsable de l'unité police de l'eau
à

Monsieur le Maire
Mairie
9, rue des Roses
57380 BOUSTROFF

OBJET : Dossier de déclaration concernant des travaux de suppression d'un bouchon hydraulique sur un cours d'eau sur la commune de BOUSTROFF.

Courrier de demande d'affichage en mairie.

P.J. : 1 copie du courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération, 1 copie du récépissé de déclaration, 1 dossier de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> Travaux de suppression d'un bouchon hydraulique sur un cours d'eau sur la commune de BOUSTROFF.

Ce dossier a été déposé par : la CASAS à SAINT-AVOLD

Je vous transmets sous ce pli, pour information :

- une copie du courrier de non-opposition à la réalisation de l'opération, en date du 16 août 2022,
- une copie du récépissé de déclaration n°57-2022-00420, en date du 16 août 2022,
- un dossier de déclaration.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de **un mois** minimum, la copie précitée du récépissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité police de l'eau,
en l'adjointe

Céline DELLINGER
A. Bernand